

Lettre d'information des Orgues de Beaune Décembre 2024



Concert de Noël : dimanche 22 décembre 2024

Le concert de Noël aura lieu à la basilique de Beaune le dimanche 22 décembre à 16 H. Il sera donné par **Thomas Ospital**, organiste de l'église Saint-Eustache à Paris.

La lettre de notre président, Nicolas Ludwig, envoyée aux adhérents rappelle à chacun la tenue de ce concert exceptionnel, où nous espérons accueillir de nombreux auditeurs.



Thomas Ospital © Céline Nieszawer

Le **programme du concert** est en ligne et téléchargeable sur notre site internet dans la rubrique « Saison 2024, Concerts d'orgue » (<https://www.orguesdebeaune.fr/saison-2024>). En outre, il sera donné à l'entrée de l'église, au moment de l'achat des billets.

Les billets (prix : 15 €) seront en vente à l'entrée de l'église, les adhérents bénéficiant d'une réduction (10 €). Le concert est gratuit pour les jeunes de moins de 15 ans.

Assemblée générale annuelle de l'association

L'assemblée générale se tiendra le **vendredi 24 janvier 2025 à 19H30**, à la **Cure Saint Nicolas**, 30 rue des Dominicaines, Beaune.

L'assemblée générale n'est pas réservée aux seuls membres de l'association. Elle accueille également les personnes qui ne sont pas encore adhérentes à l'association et qui souhaitent, en prenant contact avec ses membres, souscrire leur adhésion pour 2025 à l'occasion de leur venue. En revanche, seules les personnes régulièrement inscrites pour l'année 2024 pourront prendre part aux votes.

Adhésions 2025

Le Conseil d'Administration de l'association, qui s'est réuni le 11 décembre 2024, a fixé le montant des adhésions pour 2025 :

Adulte : 20 € Couple : 30 € Étudiant : 15 €

Rappel : Notre association a été reconnue **d'intérêt général**. Par conséquent, les cotisations pour l'adhésion et les dons bénéficieront de l'avantage fiscal réservé à cette catégorie d'associations (réduction d'impôt de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable). Adhésions et dons seront donc attestés par les reçus fiscaux que nous sommes autorisés à délivrer.

L'adhésion pourra être souscrite :

- soit par retour du **formulaire d'adhésion** auquel est joint le montant de la cotisation par chèque, envoyés à l'adresse portée sur le formulaire. Le formulaire d'adhésion sera joint à la convocation à

l'Assemblée générale. L'association retournera la (ou les) carte(s) d'adhérent et leur reçu fiscal à la (aux) personne(s) concernée(s).

- soit **en ligne sur le site Internet** via HelloAsso, après le 1^{er} janvier 2025. Cet organisme se chargera de fournir la carte d'adhérent et le reçu fiscal.

Nouvelles du site internet

• Trois nouveaux « **clins d'œil** » (<https://www.orguesdebeaune.fr/clin-d-œil>) ont été introduits depuis la lettre d'information de septembre :

- Le facteur d'orgue Aloys Mooser, « L'homme au chien noir et aux macarons »
- Estampes, musique et orgue
- Monsieur Ré-dièze et Mademoiselle Mi-bémol

Le prochain sera publié courant janvier.

• La rubrique « Remerciements » s'enrichit régulièrement des noms des personnes qui nous aident, avec la plus grande bonne volonté, à documenter et illustrer les informations que nous vous transmettons.

Saison 2025

La présentation de la saison 2025 sera accessible sur le site internet fin janvier ou début février. Vous pouvez, dès à présent, retenir que :

le **dimanche 11 mai 2025**, dans le cadre de la **Journée Mondiale de l'Orgue**,
sera donné un concert d'orgue de
Frédéric Mayeur

Organiste titulaire de la cathédrale Saint-Bénigne de Dijon.

Si vous souhaitez faire connaissance de cet organiste, écoutez- le sur :
<https://www.youtube.com/c/fredericmayeur>

Bonnes fêtes de fin d'année !



© Antoine Montulé, CC BY-SA 4.0 via Wikimedia Commons